



Directive 547 (1999)¹

Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée, se référant à son Avis no 210 relatif au commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe: projet de mandat, décide d'appeler les candidats au poste de commissaire à un entretien personnel sous forme d'une audition organisée sous la responsabilité de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

1. Discussion par l'Assemblée le 29 janvier 1999 (8e séance) (voir [Doc. 8298](#), proposition de directive, présentée par M. Bindig). Texte adopté par l'Assemblée le 29 janvier 1999 (8e séance).

